

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 25/09/2025

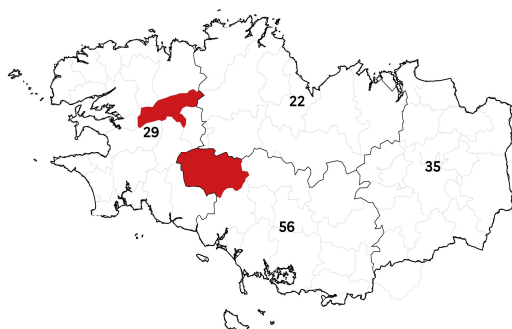
UN MEDECIN PRES DE CHEZ VOUS : mise en place de la Mission solidarité territoriale en Bretagne sur deux territoires.

Le Premier ministre a annoncé le 25 avril dernier le déploiement d'un « Pacte de lutte contre les déserts médicaux » pour renforcer l'accès aux soins des Français. Parmi les mesures phares : la « mission de solidarité territoriale pour les médecins ». Son déploiement en Bretagne, sur les deux territoires concernés, a été lancé dans sa phase expérimentale.

La Mission de solidarité territoriale consiste, pour les médecins volontaires, à s'engager via des consultations avancées dans des zones prioritaires en termes d'accès aux soins.

En Bretagne, deux territoires concernés : Roi Morvan Communauté et Monts d'Arrée Communauté, et deux lieux identifiés : la Maison de santé pluriprofessionnelle de Gourin et le Centre de santé de Brennilis

Bretagne



Ces 2 intercommunalités à fort indice de vulnérabilité ont été définies à partir d'une cartographie élaborée sur la base des travaux de la DREES.

Ces deux zones regroupent 32 824 habitants, soit environ 1,0% de la population bretonne.

C'est au sein de ces zones que le dispositif de solidarité **s'appliquera progressivement à partir d'octobre dans deux lieux de santé :**

- **Maison de santé pluriprofessionnelle à Gourin** (3 rue du Four)
- **Centre de santé à Brennilis** (3 passage de l'Armorique).

Cette mesure permettra à tous les médecins généralistes volontaires de venir renforcer, sur une partie de leur temps, l'offre de soins dans ces deux zones identifiées comme prioritaires.

Contact presse
Direction de cabinet
Département communication-documentation

Tél : 07 64 36 12 71
Mél : ars-bretagne-presse@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr



6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex

Organiser l'accueil des professionnels de santé volontaires : une forte mobilisation des élus et des partenaires

Des lieux d'exercice mobilisables dans ces territoires ont été recherchés par l'ARS Bretagne en lien avec les élus locaux, qui ont été mobilisés dès le début, ainsi que les professionnels de santé, pour faciliter et permettre d'offrir aux médecins généralistes solidaires des conditions d'exercice adaptées, et apporter aux patients une offre de santé élargie.

A ce jour, **deux lieux ont été identifiés**. Ils se situent à **Gourin** au sein de la **Maison de santé pluriprofessionnelle** et à **Brennilis**, au sein du **Centre de santé**.

Un appel aux médecins généralistes volontaires sur le territoire

Ce dispositif de solidarité est rendu possible grâce à la mobilisation de médecins généralistes volontaires. L'ensemble des médecins généralistes exerçant en France a reçu une information par l'assurance maladie.

En compensation de leur engagement, ils bénéficieront d'une indemnisation forfaitaire de 200 euros par jour, complémentaire aux honoraires des consultations.

La plateforme permettant la prise de RDV pour les patients sera bientôt disponible.

En lien avec les représentants des professionnels de santé sur le territoire, l'ARS Bretagne et les Caisses Primaires d'Assurance Maladie sont en soutien de ce déploiement.